

## DEMANDE RELATIVE À L'OPTION DE PAIEMENT AU MOYEN DU COMPTE BANCAIRE D'ENREGISTREMENT ÉLECTRONIQUE (« CBEE ») TERAVIEW

L'utilisation de Teraview est assujettie à certaines modalités. En apposant sa signature ci-après, le Titulaire du compte atteste l'exactitude des renseignements qu'il a fournis et convient du mode de paiement et de l'option de paiement indiqués. Les Services autorisés doivent être utilisés conformément aux lois et aux règlements qui s'y appliquent. Votre demande doit être acceptée par Teranet Inc. et les membres de son groupe (« Teranet »). N.B. : Teranet utilisera les renseignements qu'elle aura tirés du présent formulaire et de l'utilisation des Services autorisés qui en résultera aux fins de l'administration des systèmes, des produits et des services et de l'accès à ceux-ci. Pour obtenir des renseignements sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec Teranet, au 1 800 208-5263 ou au 416 360-1190.

### 1. Option de paiement au moyen du compte bancaire d'enregistrement électronique (« CBEE ») – Convention relative aux modalités de paiement (« CMP »)

Choisissez cette option de paiement lorsque le Titulaire du compte a indiqué un CBEE aux fins de paiement des frais d'enregistrement (y compris des frais prévus par la loi et des frais de service) et des droits de cession immobilière et d'autres taxes applicables, comme il est énoncé dans les Modalités de Teraview. Il incombe entièrement au Titulaire du compte de s'assurer de se conformer à la totalité des lois, des règlements ou des autres exigences ayant trait à la gestion des fonds en fiducie. Aux termes de la présente CMP, Teranet débitera périodiquement ce compte bancaire du montant des frais engagés par le Titulaire du compte et ses utilisateurs autorisés, comme il est stipulé dans les Demandes de licence de sécurité personnelle. Teranet peut modifier la fréquence des débits sur remise d'un avis.

**Option de paiement au moyen du CBEE – Prélèvements automatiques (« Prélèvements automatiques »)** aux fins de paiement des frais relatifs à l'enregistrement électronique de documents. Veuillez fournir les renseignements sur votre compte bancaire (compte bancaire d'enregistrement électronique – « CBEE ») ci-après et joindre un chèque annulé au présent formulaire. Les Titulaires du compte qui choisissent l'Option de paiement au moyen du CBEE doivent aussi inscrire le nom du ou des Titulaires d'une licence de sécurité personnelle qui sont autorisés à engager des frais imputables à ce compte bancaire sur le formulaire 200, intitulé *Services autorisés pour un groupe*.

NOUVELLE DEMANDE     REMPLACEMENT

NOM DU COMPTE (POUR LES COMPTES EXISTANTS SEULEMENT)

NUMÉRO DE COMPTE (POUR LES COMPTES EXISTANTS SEULEMENT)

N.B. : Veuillez prévoir au moins deux (2) jours ouvrables aux fins du traitement de la présente demande.

#### RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE DU COMPTE :

NOM COMPLET DU TITULAIRE DU COMPTE (ENTREPRISE/CABINET/ORGANISME/PARTICULIER)

Signataires autorisés aux fins du CBEE :

NOM

X  
SIGNATURE

NOM

X  
SIGNATURE

Représentant autorisé du Titulaire du compte :

NOM

X  
SIGNATURE

#### RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE (« INSTITUTION DE TRAITEMENT ») :

NOM DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

ADRESSE DE LA SUCCURSALE (RUE)

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

NUMÉRO DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

NUMÉRO DE DOMICILIATION

NUMÉRO DU COMPTE BANCAIRE

CHÈQUE ANNULÉ CI-JOINT

FORMULAIRE 103 CI-JOINT

DATE (JJ/MM/AAAA)

### 2. Convention relative aux modalités de paiement (« CMP ») – Option de paiement au moyen du CBEE

Les modalités suivantes de la CMP s'appliquent à l'Option de paiement au moyen du CBEE.

**1. Débits périodiques :** Teranet est autorisée par les présentes à débiter le ou les comptes bancaires indiqués ci-dessus dans la présente Demande relative à l'Option de paiement au moyen du CBEE conformément à la présente Demande et aux Modalités de Teraview qu'elle a conclues avec le Titulaire du compte. Les Prélèvements automatiques sont effectués à des fins commerciales. **2. Entrée en vigueur et révocation :** Au moment où Teranet aura approuvé la présente Demande relative à l'Option de paiement au moyen du CBEE, le Titulaire du compte sera réputé avoir convenu des modalités de la présente CMP et des Modalités de Teraview. Le Titulaire du compte peut annuler l'autorisation qu'il a donnée à Teranet de débiter le compte bancaire indiqué ci-dessus dans la présente Demande relative à l'Option de paiement au moyen du CBEE à quelque moment que ce soit en donnant un avis de révocation écrit à Teranet. Pour obtenir un formulaire d'annulation ou de plus amples renseignements sur le droit d'annuler une convention relative aux Prélèvements automatiques, veuillez communiquer avec votre institution financière ou visiter le site Web [www.paiements.ca](http://www.paiements.ca). **3. Prélèvement automatique :** Teranet est autorisée à effectuer un Prélèvement automatique sur le compte bancaire indiqué ci-dessus dans la présente Demande relative à l'Option de paiement au moyen du CBEE aux fins de paiement des frais (y compris des frais et des taxes gouvernementaux applicables) relatifs à l'utilisation que le Titulaire d'une LSP fait de Teraview et d'autres produits et services auxquels il accède par l'intermédiaire de Teraview. **4. Application de la CMP :** Le Titulaire du compte reconnaît que la CMP s'applique au profit de Teranet et de l'Institution de traitement et a été conclue en contrepartie de l'engagement pris par l'Institution de traitement d'effectuer des Prélèvements automatiques sur le ou les comptes bancaires indiqués ci-dessus dans la présente Demande relative à l'Option de paiement au moyen du CBEE conformément aux règles de Paiements Canada. **5. Montant des débits :** Des Prélèvements automatiques de divers montants, exprimés en dollars, seront effectués en format papier, électronique ou autre selon l'utilisation que le Titulaire d'une LSP fait de Teraview et des produits et des services fournis par Teranet. Teranet remettra des relevés consignants ces Prélèvements automatiques au Titulaire du compte dans un délai raisonnable après la date du paiement; toutefois, un Prélèvement automatique autorisé par la présente CMP n'est pas assujéti à la réception de tels relevés par le Titulaire du compte. Le Titulaire du compte et Teranet renoncent à l'obligation de préavis conformément aux règles de Paiements Canada. **6. Vérification :** Le Titulaire du compte reconnaît que l'Institution de traitement n'est pas tenue de vérifier si le Prélèvement automatique, y compris le montant de celui-ci, est conforme à la présente CMP ni si Teranet a rempli la fin à laquelle le Prélèvement automatique était destiné pour effectuer le Prélèvement automatique en question. **7. Remboursement des paiements :** Le Titulaire du compte convient de ne pas demander le

remboursement des paiements effectués aux termes de la présente CMP ni prendre des dispositions dans ce sens pour quelque raison que ce soit, sauf dans les situations suivantes : a) le Prélèvement automatique a été effectué sur le mauvais compte; b) le Prélèvement automatique n'a pas été effectué conformément à la présente CMP; c) l'autorisation donnée dans la présente CMP a été révoquée. Le Titulaire du compte reconnaît que, pour obtenir un remboursement, il doit faire une déclaration attestant que la situation décrite au point a), au point b) ou au point c) est survenue et présenter celle-ci à la succursale de l'Institution de traitement où se trouve son compte au plus tard le dixième (10<sup>e</sup>) jour ouvrable qui suit la date à laquelle le Prélèvement automatique qui fait l'objet de la contestation a été effectué sur son compte. **8. Exécution de la CMP :** Le Titulaire du compte et les personnes qui signent la présente Demande relative à l'Option de paiement au moyen du CBEE font les déclarations et donnent les garanties suivantes par les présentes : a) les signatures nécessaires pour accéder au compte bancaire figurent ci-dessus dans la présente Demande relative à l'Option de paiement au moyen du CBEE; b) toutes les personnes qui signent la présente CMP au nom du Titulaire du compte ont le pouvoir d'agir à titre de représentants de celui-ci; c) une fois que Teranet aura approuvé cette demande, la présente CMP constituera une obligation valide qui liera le Titulaire du compte et sera exécutoire à son encontre conformément à ses modalités. **9. Communication :** Le Titulaire du compte convient que les renseignements qui figurent dans la présente CMP peuvent être communiqués à l'institution financière où se trouve le compte Teranet auquel les Prélèvements automatiques seront crédités dans la mesure où cela est nécessaire afin d'effectuer un Prélèvement automatique. **10. Autorisation :** Le Titulaire du compte reconnaît qu'en donnant la présente autorisation à Teranet, il est réputé la donner à l'Institution de traitement. **11. Modification :** Le Titulaire du compte atteste que tous les renseignements qu'il a fournis relativement au compte indiqué ci-dessus sont exacts et il s'engage à informer Teranet par écrit de toute modification des renseignements sur le compte fournis dans la présente autorisation avant la date prévue pour le prochain Prélèvement automatique. **12. Effet de la révocation :** La révocation de la présente autorisation n'a pas pour effet de résilier quelque contrat que ce soit se rapportant à des produits ou à des services qui existerait entre le Titulaire du compte et Teranet. La présente CMP s'applique seulement au mode de paiement et n'a aucun effet sur le contrat se rapportant à des produits ou à des services échangés. **13. Parties :** Le Titulaire du compte et les personnes qui signent en son nom comprennent la présente CMP, en conviennent et acceptent d'y être parties conformément aux modalités de celle-ci. **14. Titres :** Les titres ont pour objet de faciliter la consultation de la présente CMP et ne doivent avoir aucun effet sur l'interprétation de celle-ci.

VEUILLEZ ENVOYER LE PRÉSENT FORMULAIRE ET LES PIÈCES JOINTES À TERANET INC. PAR TÉLÉCOPIEUR, AU 416 360-6069, OU PAR LA POSTE. TERANET INC. EST SITUÉE AU 123, FRONT STREET WEST, BUREAU 700, TORONTO (ONTARIO) M5J 2M2. VEUILLEZ NE PAS ENVOYER LE PRÉSENT FORMULAIRE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE.

VOUS POUVEZ AUSSI COMMUNIQUER AVEC TERANET INC. PAR TÉLÉPHONE, AU 416 360-5263, OU SUR SON SITE WEB, AU [WWW.TERANET.CA](http://WWW.TERANET.CA).

## Liste de vérification

### Partie 1 – Option de paiement au moyen du compte bancaire d'enregistrement électronique (« CBEE ») :

- Nom du Compte et numéro de Compte (pour les Comptes Teraview existants seulement)
- Renseignements sur le Titulaire du compte – Nom de l'entreprise
- Renseignements sur l'institution financière (pour les nouveaux Comptes et en cas de modification des renseignements sur le compte bancaire existant)
  - Nom et adresse complète de l'institution financière
  - Renseignements sur le compte bancaire – Numéro de l'institution financière, numéro de domiciliation et numéro de compte
  - Copie d'un chèque annulé qui indique le nom et l'adresse de la société
- Nom et signature du Signataire autorisé
- Nom et signature du représentant autorisé du Titulaire du compte et date